

# SPÉCIAL EUROPE

méthodes d'évaluation des actifs, l'amélioration du cadre prudentiel, et l'amélioration du fonctionnement des marchés, notamment le rôle des agences de notation. Reste à savoir si les mesures qui en émaneront seront réellement efficaces.

Ainsi, comme souvent l'Europe n'est pas dépourvue de moyens d'action, mais la volonté politique manque. L'expérience a pourtant montré la nécessité d'élargir le débat pour tenter de remédier aux failles du système. Une régulation et une supervision financière stricte est indispensable pour éviter que l'innovation financière ne rende obsolète toute réglementation, sans pour autant asphyxier les marchés. Mais comme souvent en finance, les acteurs ont la mémoire courte...

## Un an déjà...

### Le Bureau de la Section

Notre année militante s'approche de sa conclusion avec ce numéro "spécial Europe" qui vient s'ajouter au numéro spécial Mai 68 du mois dernier (s'il manque à votre

collection de la Rose Au Poing n'hésitez à le demander, il doit nous en rester quelques uns...).

Nous tenons d'abord à remercier tous nos camarades, tous les militants et les sympathisants, qui ont permis à la section PS de Sciences-Po de continuer à représenter la jeunesse socialiste rue St Guillaume. Merci pour votre soutien, merci à tous ceux qui sont venus aux AG, merci à tous ceux qui sont venus aux conférences et un merci particulier à tous ceux qui ont accepté de devenir de droite à notre invitation pour fêter avec nous les 40 ans de Mai 1968 (si vous avez manqué ça, je vous conseille de faire un tour sur : [http://www.dailymotion.com/video/x5ixhw\\_manif-de-droite-a-sciences-po\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x5ixhw_manif-de-droite-a-sciences-po_news)).

Un petit mot pour dire aussi que cette année n'a été facile pour personne dans les rangs de la Gauche. De Kadhafi à Paris à Claude Guéant à l'Élysée, du Bling-bling au Couac-couac, du paquet fiscal à la carte judiciaire et, plus grave encore, des quotas d'immigration au ministère de l'Identité Nationale, nous avons bien des raisons de nous sentir chaque jour un peu plus coupables d'avoir perdu les élections

présidentielles, chaque jour un peu plus orphelin de la République que nous aimons...

Mais il-y-a aussi des raisons de se réjouir et sans même parler des municipales, la première est que grâce à la mobilisation de tous, nous sentons moins seul, pour cela merci et bravo à tous.

Quelques annonces pour finir :  
\_Tout d'abord la section organisera le Dimanche 29 Juin un grand pique-nique militant auquel vous êtes tous conviés (pensez à amener à manger et à boire pour partager avec les camarades). A cette occasion vous pourrez, ô joie, payer votre cotisation 2008 si vous ne l'avez pas déjà fait et bien sûr adhérer au Parti Socialiste si vous le souhaitez.

\_Un Bureau dit "de transition" (parce qu'il travaille plus sans rien gagner) est votre disposition pendant l'été au cas où vous auriez une envie irrésistible de socialisme.

Je crois que tout est dit, reposez-vous bien et revenez nous en forme pour le Congrès, la rénovation, les sénatoriales, les européennes,... A l'année prochaines !



Le Journal des Socialistes de Sciences-Po

N°9  
mai / juin  
2008

## SPÉCIAL EUROPE

### Construire une Europe véritablement Démocratique

Section PS Sciences-po

Le sentiment d'une mise à l'écart des citoyens par rapport au processus d'intégration européenne ne fait aucun doute aujourd'hui. Ce sentiment trouve notamment sa traduction électorale dans un refuge dans le vote populiste voire national-populiste ainsi que dans le rejet de textes comme le traité constitutionnel lorsque celui-ci a été soumis aux citoyens par voie référendaire en 2005. Cette situation ne serait pas préoccupante si elle ne relevait que d'un sentiment qui pourrait être dissipé à condition que les classes dirigeantes fassent oeuvre de pédagogie, comme le suggère souvent un discours particulièrement répandu à Sciences Po. *Pourtant, le déficit démocratique de l'Union Européenne n'est pas qu'un sentiment ou un concept forgé par le discours politique, il est une réalité.*

Emblème institutionnel évident de

ce déficit, le Parlement européen demeure aujourd'hui la seule institution qui tire directement sa légitimité du suffrage universel. Si les pouvoirs de ce dernier ont été renforcés au gré des avancées institutionnelles de la construction européenne, ils demeurent insuffisants : le Parlement n'est pas codécideur dans des domaines essentiels tels que la fiscalité, les tarifs douaniers ou l'essentiel de la politique agricole. Par ailleurs, la Commission, du fait du monopole d'initiative dont elle jouit, entrave la capacité du Parlement à définir l'agenda politique. D'autre part, le rôle prédominant du Conseil des ministres a renforcé mécaniquement les exécutifs au sein de chaque Etat-membre, au détriment des Parlements nationaux, et a abouti à une confusion insidieuse des pouvoirs en leur conférant de fait le rôle de législateur européen. Il faut souligner également que l'opacité des négociations est de nature à déresponsabiliser les exécutifs par rapport aux compromis qu'ils ont eux-mêmes élaborés et dont ils se désolidarisent par la suite. **La responsabilité politique est pourtant un élément consubstantiel au fonctionnement des régimes démocratiques.**

La Commission européenne est souvent la cible des critiques qui pèsent sur le fonctionnement institutionnel européen. Conçue

dans les traités comme un collège technique, aujourd'hui marquée dans son action par une inspiration néolibérale, elle est surtout le symbole de la dépolitisation du projet européen. **Or la politique comme la nature a horreur du vide et cette architecture institutionnelle a été de nature à favoriser deux phénomènes.** D'une part, le développement de ce que d'aucuns ont qualifié de « *fédéralisme doctrinal* ». En effet, à défaut de convergence des Etats sur le fond, une interprétation maximaliste de la doctrine néolibérale semble aujourd'hui faire fonction d'orientation par défaut, d'option de substitution pour la Commission. D'autre part, s'est substitué de fait à l'égalité théorique de représentation qui fonde le suffrage universel, le jeu déséquilibré des groupes de pression. Or le lobbying ne saurait être considéré comme un « ersatz de démocratie », selon une conception anglo-saxonne, car la configuration actuelle ne présente aucun signe d'équilibre entre ces groupes d'intérêt. Pleinement conscients des importantes limites institutionnelles que présente le projet européen sur ce point, les socialistes de Sciences Po tiennent à affirmer leur attachement à un processus de démocratisation qui doit emprunter deux voies complémentaires.

## CONTACTS

**Secrétaire de Section**  
Camille SPIRE  
06 87 69 58 03  
[camille.spire@sciences-po.org](mailto:camille.spire@sciences-po.org)

## R.A.P.

**Responsable de publication**  
Jonathan GINDT  
**Maquette**  
Charles GAUTHIER - Aulne ABEILLE

*Les articles publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs.*

*Ni le Parti Socialiste,  
ni la section de Sciences Po  
ne pourront être tenus pour  
responsables.*

Rejoignez  
le Parti Socialiste,  
adhérez à la section  
de Sciences-Po !  
[www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)

Retrouvez-nous sur notre blog :  
<http://ps-scpo.over-blog.com>  
ou contactez-nous à l'adresse  
[ps\\_scpo@yahoo.fr](mailto:ps_scpo@yahoo.fr)

## « Démocratiser » le cadre institutionnel européen

Il s'agit d'une part d'assurer, à travers l'évolution du cadre institutionnel, dans les traités, le renforcement de tous les mécanismes susceptibles de donner une place plus importante au suffrage universel direct ou indirect (dans le cadre des institutions à caractère intergouvernemental).

A ce titre, conscients des contraintes diplomatiques croissantes auxquelles sont soumises les négociations relatives aux traités européens, nous devons apporter notre soutien à toute avancée – fût-elle modeste – qui irait dans le sens d'une démocratisation des institutions européennes. **Nous ne devons pas commettre l'erreur de refuser ces avancées au motif qu'elles seraient insuffisantes, à l'aune de notre idéal.** Ce sont en effet les citoyens qui souffriraient en premier de ces refus. A l'inverse, nous ne devons pas non plus nous rendre coupables de renoncements en acceptant des compromis institutionnels à n'importe quel prix et en perdant alors de vue nos valeurs fondamentales.

C'est donc en partisans lucides et réalistes du projet européen que nous soutenons toute initiative de nature à démocratiser les institutions européennes.

Il s'agit notamment de viser une **généralisation de la codécision** dans les domaines de compétence communautaire.

Il convient par ailleurs de **renforcer la transparence des discussions** engagées dans le cadre du Conseil des ministres afin de responsabiliser les exécutifs nationaux quant à leurs choix européens.

Enfin, la **Commission**

doit devenir un véritable exécutif, dont les fonctions politiques seront ouvertes à contestation. Elle **pourrait être élue collégalement par le Parlement européen.**

## « Politiser » le cadre institutionnel européen

**Pendant – et ce doit être le deuxième axe de notre projet – la « politisation » des institutions européennes est indissociable de leur démocratisation. En effet, assurer un représentation des citoyens dans des institutions qui ne seraient porteuses d'aucune orientation politique claire et assumée n'a pas de sens.** Les institutions européennes apparaîtraient alors comme des structures politiques inertes et désincarnées, insensibles au message exprimé à travers le suffrage universel. C'est notamment à la condition d'une rupture avec la « dépolitisation » que nous pourrions susciter une plus grande mobilisation des citoyens à l'occasion des élections européennes et éviter qu'elles ne soient marquées que par des considérations nationales.

*>> Parce que la construction européenne peut être le levier de nouvelles protections pour les citoyens nous souhaitons la préserver de sa fragilité originelle en lui donnant des bases résolument démocratiques.*

Si des progrès ont été accomplis, il convient d'aller plus loin en constituant un véritable espace public, de réflexion et de débat, au niveau européen. **La constitution de partis politiques européens qui ne soient pas, sur un mode intergouvernemental, que des agrégations de partis nationaux mais**

**bien, sur un principe fédéral, de véritables partis de militants est une idée essentielle.** Militants socialistes, nous sommes ainsi particulièrement fiers d'être également des adhérents à part entière du Parti socialiste européen (PSE) depuis quelques mois. Le PSE a prouvé qu'il pouvait être force de proposition. Il le sera encore davantage avec le lancement d'une consultation des militants par Internet, en vue d'élaborer un programme commun pour les élections européennes de 2009.

Enfin, plus largement, il convient de rappeler que la démocratie ne saurait être réduite à sa seule expression institutionnelle. **Elle est avant tout la capacité d'une société ou d'une communauté politique à opérer des choix librement consentis, à travers le suffrage universel.** Il n'est ainsi pas de modèle extra-européen intégralement et dogmatiquement transposable à l'Europe par le biais de « réformes structurelles » qui seraient menées au détriment du bien-être de la société européenne. Assurer les conditions d'une Europe démocratique implique donc de sortir de ce réflexe doctrinal. **Affranchis de tout dogme, les Européens doivent ainsi pouvoir opérer librement, par le suffrage universel, les choix qui les concernent en matière économique et sociale.** Militants socialistes, nous ne sommes pas des adversaires du projet européen en lui adressant ces critiques.

C'est au contraire parce que nous sommes convaincus que la construction européenne peut être le levier de nouvelles protections pour les citoyens, les individus et les salariés, que nous souhaitons la préserver de sa fragilité originelle en lui donnant des bases résolument démocratiques.

## Régulation financière européenne, quelles perspectives ?

par Jonathan Gindt

Alors que le FMI vient d'évaluer les pertes issues de la crise des subprimes à près de mille milliards de dollars, les inévitables interrogations sur les failles des politiques et des instruments de régulation et de supervision de la sphère financière font rage des deux côtés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis en particulier, un projet de réforme visant à augmenter les pouvoirs de la FED est à l'étude. Qu'en est-il de la politique de régulation financière de l'Union Européenne ?

Bien que largement méconnue, la politique européenne en ce domaine est très poussée. Alors que les marchés financiers européens soient moins développés que leurs pendants américains, les européens sont bien conscients de la nécessité de les rendre plus efficaces afin de favoriser le fonctionnement du marché commun et de renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en évitant les phénomènes d'éviction financière.

Ainsi, le Plan d'action pour les services financiers (PASF) de 1999-2005 représente un effort réglementaire considérable dans un laps de temps réduit, permettant une nette amélioration de la réglementation financière de l'Union via l'adoption de 42 mesures destinées à harmoniser la réglementation en vigueur dans les différents Etats membres en matière de valeurs mobilières, de services bancaires, d'assurance, de crédit hypothécaire, etc. A cela s'est ajouté, depuis 2006, le début de la

transposition des accords prudentiels : ce sont les accords dits « Bâle II » pour les banques et « solvabilité II » pour les assurances.

Mais ces améliorations n'ont pas empêché que les marchés européens soient fortement touchés par le rationnement du crédit alors même que l'Europe n'était que faiblement concernée par les subprimes. Le problème est que cette réglementation complexe n'a pas encore produit ses effets, et que les leçons de la crise actuelle appellent déjà de nouvelles réformes. Comme le souligne Florence Autret, maître de conférences à Sciences Po, cette crise et la réponse politique qui a commencé à lui être donnée soulèvent trois grands enjeux de régulation du système financier.

- Les marchés tout d'abord ont montré leur opacité excessive, qui pose la question de la nécessité de standardiser certains produits. L'absence de transparence est également due à l'extension des transactions bilatérales, de demandeur à acheteur, hors des marchés financiers. D'autre part, la supervision européenne a montré ses limites. Tout d'abord, dans le domaine de l'information, on a pu mesurer avec la crise l'ampleur de l'usage des « véhicules » hors bilan par les banques pour masquer certains engagements.

- Ensuite, l'architecture de la supervision reste largement nationale face à des acteurs internationaux. La réglementation actuelle permet une coordination entre superviseurs au sein de « collègues », mais elle ne la rend pas obligatoire et n'en fixe que marginalement les règles. Or aucune avancée n'est enregistrée sur ce point, les petits pays étant hostiles à un superviseur unique qui leur ôterait leur

souveraineté dans ce domaine. Le renforcement du Comité européen des superviseurs bancaires, mis en place en 2001 pour améliorer la coopération entre les autorités nationales et préparer le rapprochement des législations, pourrait constituer un préalable à une directive communautaire plus ambitieuse.

- Enfin, le cas des agences de notation, illustre les problèmes de conflits d'intérêts et de problèmes de concurrence dans la sphère financière. Le Parlement européen a demandé en vain une enquête sur la concurrence dans les secteurs de l'intermédiation financière, du conseil en opérations financières et de la gestion des actifs proprement dite, où l'offre est très concentrée.

Le caractère relativement méconnu de ces réformes illustre leur faible politisation au sein des institutions européennes, malgré des premiers pas dans ce sens. Le PSE a souligné à plusieurs reprises les contradictions entre la logique financière de court terme et la logique de long terme de l'économie réelle, mais il se heurte aux convictions libérales de la Commission, en particulier du commissaire au marché intérieur Charlie MacCreedy.

Malgré tout, la nécessité de renforcer les contrôles a été mise en avant dès le mois d'août notamment par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. Le Conseil Ecofin a approuvé en octobre un programme de travail autour de quatre points : la transparence des investisseurs, des marchés et des régulateurs, l'amélioration des méthodes d'évaluation des actifs, l'amélioration du cadre prudentiel, et l'amélioration